



Delai pour rendre une caution

Par **gaelleMM**, le **26/11/2008** à **21:04**

Bonjour,rrnrnJ'ai loué un appartement pendant deux ans....nous l'avons rendu le 3 OCTOBRE ,ils devraient nous rendre la caution le 3 decembre normalement.Aujourd'hui toujours rien mais j'attends...rrnrnL'appartement a été rendu impeccable avec aucun dégât.rnrnQue faire si toutefois ils ne me rendent pas la caution dans les délais?rrnrnEnsuite,j' ai pris locapass pour m'aider a payer la caution, l'agence ne m' a toujours pas répondu suite a l'AR que j'ai envoye car en faisant tous les décomptes des deux ans ,l'agence a été payée par deux fois certains moisrnrnpar locapass et par moi meme....je leur ai envoye mes decomptes et me suis aperçue qu'il y a un numero de quittance en trop, que je n'ai pas en ma possession et qui ne correspond a aucun mois....donc un loyer perçu de trop.....rnrnQuels recours ai-je droit????car locapass se retourne contre moi pour rembourser les loyers trop perçus alors qu'ils ont été déjà réglés à l'agencemais l'agence ne leur a rien dit et aujourd'hui je dois à locapass 3000 euros!!!déjà payé à l'agencernrnrnmerci de me répondre.....